

Rubrique : billet d'humeur de la FNB

Un seul livre généalogique par race, une vision collective indispensable



Le schéma collectif français repose sur la volonté que les éleveurs eux-mêmes maîtrisent la génétique de leurs animaux. Ce schéma assure l'accès au progrès génétique à toutes les races quelle que soient leur **taille** et leur **localisation**. L'évaluation des reproducteurs est réalisée sur un modèle unique pour l'ensemble des races. L'orientation de la race est assurée par un organisme de sélection (le Parlement de la race) qui tient le livre généalogique, qui authentifie les reproducteurs de race pure et, éventuellement qui identifie des classes de mérite (qualifications). Les éleveurs, utilisateurs de la génétique sont bien évidemment étroitement associés. Enfin, un Service Universel de l'insémination artificielle a été mis en place, doté d'un fonds de compensation pour prendre en charge les coûts élevés des services dans les zones à faible densité d'élevage ou pour les races à faible effectif.

Grace à cette organisation, la France dispose d'un dispositif technique efficace, à coût maîtrisé, rationalisé, mutualisé et cofinancé par l'Etat depuis 1966 dans une logique d'économie compétitive.

L'Union européenne a adopté un règlement qui entrera en vigueur au 1^{er} novembre 2018. Il a pour principal objectif de parachever le marché unique dans le secteur de la génétique afin d'assurer la libre circulation des reproducteurs et de leurs matériels génétiques ainsi que des services au sein de l'Union. Ce même règlement modifie profondément les missions réglementaires des organisations raciales dont le rôle était jusqu'à présent cantonné à la définition des orientations et la gestion d'une race en l'élargissant à la certification de la parenté bovine, au contrôle des performances et à l'évaluation génétique.

Dans cette nouvelle logique, les fonctions qui, pour l'heure, étaient organisées de façon collective pour en assurer la stricte neutralité pourraient être privatisées. D'une volonté d'uniformisation des règles d'évaluation des reproducteurs, d'unicité raciale (une race = un organisme de sélection) nous sommes confrontés aux risques de fragmentation des races elles-mêmes. Pour une même race, pourraient ainsi cohabiter plusieurs organismes de sélection qui généreraient plusieurs populations raciales de même race, de façon indépendante et selon des règles qui leur seraient propres. Cette approche conduirait inmanquablement à subdiviser une race en plusieurs races « commerciales » et non plus génétique comme aujourd'hui.

Ce sera la loi du plus fort que s'instaurera, avec un choix limité pour les éleveurs selon leur localisation et un fort risque d'abandon des zones à faible densité.

La FNB et les éleveurs disent **NON** à ce schéma. Ils veulent conserver la notion de race, **d'unicité raciale**, de transparence et d'indépendance. A une stratégie d'entreprise privée et intégrée, concentrée sur des petits noyaux de sélection, les éleveurs préfèrent une stratégie raciale et territoriale, au service du plus grand nombre et de la filière.

Cela n'interdit pas certaines évolutions, mais à une seule condition : l'intérêt de l'éleveur doit demeurer au centre du dispositif !